

**DACP**

**REF : DACP2013040**

**Signataire : MC/ED/PSL/OL**

Séance du Conseil Municipal du 04/07/2013

RAPPORTEUR :      Jean-François MONINO

**OBJET : Marché d'entretien et de maintenance des matériels de cuisine pour les années 2014 à 2016. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.**

**EXPOSE :**

Le marché d'entretien et de maintenance des matériels de cuisine, actuellement en cours, arrive à échéance le 31 décembre 2013.

Afin de continuer à assurer ces prestations réglementaires pour les trois années à venir, il y a lieu de passer un marché global (ne comportant ni tranche ni lot), pour une durée allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum, par périodes successives d'une année. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2016 au plus tard.

L'étendue de la prestation à réaliser dépendant de la fréquence et de l'importance de l'entretien et de maintenance des matériels de cuisine, impossibles par nature à définir avant que leur défektivité survienne, l'évaluation quantitative précise des besoins ne peut être réalisée en amont, ainsi, est-il proposé de passer un marché à bons de commande.

Les prestations du marché traitées à prix unitaires, feront l'objet de bons de commande, susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics :

- Seuil minimum : 10 000 € HT
- Seuil maximum : 80 000 € HT

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée du marché, que sur le montant minimum de ce dernier.

Le montant maximum annuel au marché ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

Pour information, les dépenses réalisées pour l'exécution du marché sur l'année 2012 se sont élevées à 21 120 € HT.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal des exercices correspondants sur les natures : 2188, 2313, 6156 et 61558 de différents codes fonctionnels.

Le marché est passé sur appel d'offres conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir, approuver le projet de marché cité en objet et autoriser le maire, à l'issue de la procédure, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, à signer le marché avec l'entreprise rendue attributaire.

Avis favorable de la commission n°2.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013040

Signataire : MC/ED/PSL/OL

**OBJET : Marché d'entretien et de maintenance des matériels de cuisine pour les années 2014 à 2016. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de marché,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement »,

Considérant que le marché relatif à l'entretien et la maintenance des matériels de cuisine, actuellement en cours, arrive à échéance le 31 décembre 2013, qu'en conséquence il y a lieu de lancer un nouveau marché pour répondre aux besoins inhérents pour les 3 années à venir.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet de marché à bons de commande, relatif au marché d'entretien et de maintenance des matériels de cuisine, passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum pouvant ainsi couvrir les années 2014 à 2016 et comportant les seuils annuels suivants :

● Seuil minimum : 10 000 € HT

● Seuil maximum : 80 000 € HT

**AUTORISE**, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, le Maire à signer le contrat subséquent.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/07/2013

Publié le 11/07/2013

Certifié exécutoire le : 12/07/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué